



REGLEMENT INTERIEUR

1- Respect des règles du club

- ↪ Merci de respecter les horaires d'entraînement de début et de fin de séance.
- ↪ Consignes de sécurité => le non respect peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive.
- ↪ Respect des entraîneurs, des autres archers, du matériel, du terrain et des locaux
- ↪ Consultation des statuts du club sur les lieux d'entraînement.
- ↪ Pour les accompagnants : pour ne pas gêner les archers pendant le déroulement de l'entraînement, merci de ne pas intervenir pendant celui-ci, de rester dans la zone délimitée par les entraîneurs et en silence ; merci de votre compréhension.
- ↪ **Les valeurs du tir à l'arc** : respect d'autrui, concentration, rigueur, fair-play, tolérance, respect et partage, améliore la confiance en soi, maîtrise des émotions.

↪ **Un sport bon pour le corps et l'esprit**

Le tir à l'arc est un sport complet procurant de nombreux bienfaits physiques. Il fait travailler l'ensemble du corps et contribue à l'amélioration de la coordination des mouvements. Le tir à l'arc donne une sensation de liberté et de calme intérieur. Il est idéal pour canaliser son énergie et améliorer sa concentration.

2- Accueil des jeunes archers à partir de 11 ans

- ☞ **Les parents ou accompagnants doivent impérativement s'assurer de la présence d'un encadrant avant de laisser l'archer.**
- ☞ Pour les archers repartant seuls, une autorisation écrite des parents est demandée pour quitter la salle et/ou le terrain.
- ☞ Le club décline toute responsabilité en dehors des horaires d'entraînement prévus en début de saison.

3- Adhésion

- ↪ **La licence FFTA**
- ↪ **L'archer doit nous retourner son dossier sous 15 jours :**

Le dossier complet d'inscription rempli et signé, disponible sur le site du club : www.acatiralarc.fr

Le Conseil d'Administration se réserve le droit de refuser l'accès au pas de tir de l'archer qui n'aura pas remis son dossier complet y compris avec le certificat médical après ses 2 premières séances d'entraînement.

4- Equipement

- ↵ **Une tenue sportive est impérative** : survêtement (pas de manches flottantes), baskets, cheveux longs attachés, tenue adaptée en cas de pluie ou froid en extérieur.

Nous nous permettons le refus sur le pas de tir d'un archer n'ayant pas une tenue de sport.

- ↵ L'achat du petit matériel personnel est indispensable (flèches, carquois, protège-bras, dragonne, palette ...) ce matériel doit être entretenu par l'archer ; voir kit proposé en début de saison par le club.
- ↵ **Ne pas oublier son matériel pour chaque entraînement et compétition.**

5- Participation du club

Le club participera aux frais d'inscriptions à certaines compétitions suivant les qualifications des archers (concours départementaux, régionaux, nationaux).

Le club prête les arcs d'initiation gratuitement la première année ; à partir de la 2^{ème} année, une participation financière sera demandée pour l'entretien du matériel (25 €).

Le club peut prendre en charge une partie ou la totalité des frais de formation (stage, entraîneur, arbitre, ...) en contre partie la personne devra prendre une adhésion au club d'une durée déterminée, préalablement convenue entre le bureau et l'intéressé(e).

IMPORTANT

L'archer qui ne respecte pas les entraîneurs et/ou les autres archers, peut se voir exclu des cours, de façon temporaire, voire définitive.

Les portables ou tablettes doivent être éteints pendant l'entraînement et reste dans les sacs.

Les chewing-gum sont interdits pendant l'entraînement !

6- Protocole sanitaire ; lors des entraînements, maintien des mesures sanitaires en vigueur :

- ↵ chaque archer qui se présente n'aura pas de fièvre ni de symptômes pouvant évoquer la Covid.
- ↵ chaque archer doit se munir de son propre matériel, de sa tenue habituelle, de son gel hydroalcoolique, de sa bouteille d'eau et (de son de son masque).